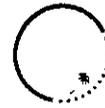




Bureau de Coopération  
Economique du Pacifique Sud



Commission du Pacifique Sud



Commission Economique &  
Sociale pour l'Asie et le Pacifique



Programme des Nations  
Unies pour l'Environnement

---

## Programme Regional Océanien de l'Environnement

---

**SPREP/Rapport National 15**

**Original: Anglais**

**RAPPORT NATIONAL No.15**

**VANUATU**

**Commission du Pacifique Sud  
Nouméa, Nouvelle-Calédonie  
Novembre 1980**

PROGRAMME REGIONAL OCEANIEEN DE L'ENVIRONNEMENT

Nouméa, Nouvelle-Calédonie

V A N U A T U

RAPPORT NATIONAL

(traduit sous contrat)

PROGRAMME REGIONAL OCEANIEEN DE L'ENVIRONNEMENT

V A N U A T U

Rapport National

1. POLITIQUE .

Le gouvernement de Vanuatu a exposé sa politique générale en matière d'environnement dans l'Article 7(d) de sa Constitution:

"Toute personne a les devoirs fondamentaux suivants envers elle-même, ses descendants et les autres personnes:

- (d) protéger Vanuatu et sauvegarder les richesses, les ressources et l'environnement nationaux dans l'intérêt de la génération actuelle et des générations futures".

Le gouvernement s'emploie actuellement à faire appliquer cette politique dans tous les secteurs de l'activité gouvernementale.

2. LEGISLATION.

La législation actuellement en vigueur en matière d'environnement est limitée; il existe seulement des réglementations partielles concernant les forêts, l'exploitation des mines, l'importation de plantes et d'animaux, la protection des oiseaux sauvages, la pêche et l'urbanisme, dont la plupart demandent à être révisées. La préparation d'une législation sur l'environnement permettant de faire face à des problèmes spécifiques constitue un objectif prioritaire du gouvernement.

### 3. ETAT ACTUEL DES RESSOURCES

#### Minéraux

Les gisements miniers connus exploitables commercialement sont peu nombreux à Vanuatu. Il existe une petite mine de manganèse à Forari sur l'île d'Efate, et une autre est en projet sur l'île d'Erromango. L'exploitation de la mine de Forari n'a pas été soumise à des règlements sur l'environnement et a eu des conséquences graves, bien que localisées, sur l'environnement. Il convient d'imposer des conditions plus sévères pour la délivrance de nouveaux permis d'exploitation des mines. Des explorations sont en cours sur Santo pour rechercher d'éventuels gisements de cuivre. Il existe d'importantes ressources de pouzzolane et de calcaire qui pourraient permettre la production de mâchefers ou de ciment.

#### Forêts

Si l'on dispose de données générales sur les forêts de Vanuatu, aucun inventaire global n'a été fait pour en déterminer les potentialités commerciales. Une grande partie de la forêt est secondaire, en raison des fréquents dommages causés par les cyclones et d'une culture itinérante. La plupart des peuplements de la forêt de Kauri (Agathis Obtusa) ont déjà été coupés, et la production de bois provenant de la forêt indigène est désormais réduite.

Le programme forestier du gouvernement met l'accent sur des plantations d'enrichissement sur des parcelles (100 ha) très disséminées dans le but de produire du bois au niveau des villages et de remplacer les importations. Des plantations à plus grande échelle pour une production destinée à l'exportation sont à l'étude.

#### Agriculture

Une agriculture vivrière utilisant la culture itinérante constitue toujours la base de l'économie rurale. Sur quelques une des îles, la population croissante épuise peu à peu les ressources de la terre, ce qui aboutit à une certaine destruction du couvert végétal. La production de coprah est importante du point de vue économique. Le développement agro-pastoral entrepris dans le passé est actuellement sur le déclin et sa reprise nécessite des investissements considérables de la part d'entreprises agricoles commerciales; ils risquent toutefois d'être lents, car la nouvelle politique agricole limite l'étendue de la participation étrangère. Un plan de riziculture en terrain irrigué est envisagé sur Santo. Une étude du sol a déjà été effectuée, et une étude de faisabilité globale sera entreprise en 1981.

#### Zones à protéger

Bien que le régime foncier pose des problèmes fondamentaux dans la mise au point d'un programme de parcs nationaux, une fois qu'une législation appropriée relative aux réserves et parcs nationaux aura été établie, les zones suivantes, déjà désignées comme zones à protéger, seront considérées comme des parcs et des réserves possibles: l'île de Reef, la forêt de Kauri, le centre de l'île d'Erromango, le lac Duck et la zone environnante, la forêt de Cloud et Santo.

#### 4. EVALUATION ET GESTION DES PROBLEMES D'ENVIRONNEMENT

Vanuatu ne connaît, actuellement, aucun problème d'environnement majeur. Les efforts du gouvernement doivent donc viser à empêcher l'extension de ces problèmes au moyen d'une législation appropriée, d'un aménagement prudent de l'environnement et d'une surveillance sélective permettant d'identifier les problèmes avant qu'ils ne deviennent graves.

La pollution pourrait devenir importante à Vila, si la population urbaine continue d'augmenter rapidement. Certains grands projets agricoles risquent également de poser des problèmes d'environnement, comme la pollution de l'eau. Ces projets devront être soigneusement mis au point avec l'assistance d'un spécialiste de l'environnement. Certains projets d'aménagement sont toutefois tellement limités que leur impact sur l'environnement est minime, bien qu'à long terme les effets cumulés d'une multitude de petits aménagements puissent devenir importants. Il convient de prendre des précautions afin d'éviter une telle destruction graduelle de l'environnement résultant de pratiques inadaptées dans les zones rurales.

La qualité des eaux des lagons et de la baie a été contrôlée dans la zone de Port Vila par l'Administrateur Adjoint à l'Environnement de la SPC (Commission du Pacifique Sud), M. Tini Lam Yuen, dans le but de déterminer le degré de pollution de l'eau. Bien que le niveau actuel de pollution biologique soit bas, certaines zones sont vulnérables car l'eau y circule peu, et d'autres zones très restreintes présentent des numérations considérables de bacilles coliformes d'origine fécale à proximité des points d'écoulement des suintements des fosses septiques et des eaux superficielles. Le Gouvernement a décidé de contrôler régulièrement la qualité de l'eau.

Pour éviter tout problème d'environnement grave à l'avenir, le Gouvernement envisage de réaliser progressivement un ensemble de cartes et de calques destinés à servir d'outil dans les études d'environnement et l'identification des incompatibilités dans l'exploitation des ressources. Les informations portées sur ces cartes devraient comprendre:

- les bassins hydrologiques, et les zones à faibles ressources en eau;
- les zones forestières à potentialité commerciale;
- les zones agricoles et les types de sols adaptés à l'agriculture;
- les ressources en poissons et les zones de pisciculture;
- les zones de protection de la nature;
- les sites culturels, historiques, et sacrés;
- l'emplacement des ressources minières connues ou présumées;

Certaines de ces informations sont déjà connues ou sont actuellement recueillies par différents services. Il se peut que d'autres études soient demandées par des organismes internationaux. La compilation de ces informations fera partie des tâches de l'administrateur chargé de l'environnement au Ministère de Terres, avec l'assistance éventuelle de conseillers extérieurs.

## 5. ADMINISTRATION

Pour un petit Etat et un pays sous-peuplé comme l'est actuellement Vanuatu, la mise en oeuvre de la politique de l'environnement doit être aussi simple que possible et doit tirer parti des connaissances et des spécialités disponibles au sein de l'administration. Vanuatu n'a pas besoin, et n'a pas les moyens de supporter une administration de l'environnement pléthorique. La création d'une Direction de l'Environnement et de la Protection dans le cadre du Ministère des Terres (qui est chargé de l'environnement et de l'aménagement du territoire au sein du gouvernement) est prévue. Ce service sera dirigé par un environnementaliste chargé de proposer et d'appliquer une politique de l'environnement détaillée.

Dans l'exécution de ses tâches, ce fonctionnaire pourrait avoir besoin d'assistants sur le terrain. On prévoit dans un premier temps un recrutement, selon les modalités de l'assistance étrangère, d'un environnementaliste qui formerait un ressortissant du pays destiné à occuper ce poste dès que possible.

Les attributions de cet environnementaliste seraient:

- la proposition au Ministère des Terres d'une politique de l'environnement qui sera soumise au Conseil des Ministres;
- l'étude des aspects environnementaux des plans de développement, des plans d'aménagement, etc..;
- la coordination de divers services susceptibles d'avoir un impact sur l'environnement relevant de la compétence de son service;
- l'examen des principaux projets d'aménagement sous l'angle de leurs répercussions sur l'environnement, et,
- la révision des études d'impact sur l'environnement qui pourraient être nécessaires;
- la proposition et l'étude de la législation sur l'environnement, et,
- la prise en charge d'autres tâches demandées par le Ministre chargé de l'environnement.

Une commission nationale pour le développement économique et social a été créée récemment. Elle comprend des techniciens des divers Ministères susceptibles de traiter des problèmes d'environnement. Les principales questions concernant l'environnement seront soumises à cette Commission.

Un Atelier Territorial d'Aménagement et d'Etude de l'Environnement, chargé de donner une formation de base à d'autres membres du gouvernement concernés par l'environnement devra être mis en place à la demande de la Commission du Pacifique Sud.

## 6. TYPE D'ASSISTANCE NECESSAIRE

Pour que les objectifs ci-dessus puissent être atteints, le Programme Océanien de l'Environnement doit accorder une assistance prioritaire aux points suivants. Les points b) à h) sont considérés comme étant des problèmes pouvant être examinés dans le cadre régional:

- a) aide au recrutement d'un environnementaliste pour la Direction de l'Environnement et de la Protection.
  - b) formation du personnel administratif à la gestion de l'environnement;
  - c) préparation d'une législation sur l'environnement permettant de faire face à des problèmes spécifiques;
  - d) préparation d'études des ressources et de leur protection à des fins d'aménagement de l'environnement;
  - e) surveillance, sur demande, dans les zones sensibles du point de vue de l'environnement (comme les eaux du littoral de Port Vila);
  - f) plan d'urgence pour la lutte contre les grandes marées noires;
  - g) matériels et formation des enseignants à l'éducation environnementale;
  - h) assistance, sur demande, dans l'étude environnementale des principaux projets d'aménagement.
-